

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION ET À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

DAFIP/11-531-94 du 06/06/2011

APPEL A CANDIDATURES POUR LES FORMATIONS PRÉPARATOIRES AU 2CA-SH DES PERSONNELS DU SECOND DEGRÉ TITULAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

Destinataires : Tous les personnels enseignants du second degré, titulaires

Affaire suivie par : M. MOTRE - Tel : 04 42 93 88 02 - Fax : 04 42 93 88 98

La lettre DGESCO A1-1 n° 2011-0127 du 15.04.11 a pour objet le recueil des candidatures des personnels du second degré aux stages de préparation au 2 CA-SH pour l'année scolaire 2011-2012. Les personnels contractuels n'étant pas titulaires ne peuvent y accéder.

Conformément à cette lettre, les listes des candidats de l'académie sont regroupées par le Délégué Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique. Les candidats retenus après avis de la commission compétente sont informés sous couvert du chef d'établissement.

Il est rappelé que les objectifs de ce dispositif de formation s'inscrivent dans le cadre de la politique de scolarisation des élèves handicapés portée par l'ambition 2 du projet d'académie. Les chefs d'établissement doivent veiller à mobiliser les enseignants les plus engagés pour préparer cette certification. Une attention particulière sera notamment portée sur les candidatures d'enseignants dont les EPLE d'affectation comportent une ULIS ou qui désirent s'inscrire dans cette voie, ou d'enseignants dont les établissements répondent aux critères de la Charte du « réseau-Dys ».

Une réunion d'information sur les formations préparatoires et la certification, destinée aux personnels qui souhaiteraient préciser leur projet dans ce domaine, aura lieu le **mercredi 15 juin 2011 à 14 h, à l'IUFM d'Aix-en-Provence, 2 avenue Jules Isaac.**

Toutes questions éventuelles peuvent être adressées à l'adresse mail : ce.ctash@ac-aix-marseille.fr

Afin de respecter les différents temps de la procédure d'établissement des listes, les dossiers de candidature toutes options confondues, seront adressés par la voie hiérarchique à l'adresse du rectorat, Service académique de la formation (SAF), à l'attention du Délégué académique DAFIP, par fax au 04 42 93 88 98 ou par courrier postal

[au plus tard le mardi 21 juin 2011](#)

PJ : Note d'information, calendrier et dossier de candidature

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

**DOSSIER DE CANDIDATURE AUX DISPOSITIFS
DE FORMATION PREPARATOIRES AU 2CA-SH**

Année scolaire 2011-2012

NOM	Prénom	NOM de jeune fille
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M.
Adresse personnelle :		Date de naissance :
Situation familiale : <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> veuf(ve) <input type="checkbox"/> divorcé(e)		Téléphones :
Concours Education nationale et date de titularisation : <input type="checkbox"/> Agrégation <input type="checkbox"/> CAPES <input type="checkbox"/> CAPET <input type="checkbox"/> CAPLP <input type="checkbox"/> Autres :		Adresse mail
Diplômes :		

Etablissement d'exercice, discipline d'enseignement, adresse et téléphone :

--

Interventions prévues en 2011-2012 auprès d'élèves handicapés ou nécessitant un enseignement adapté.

	<u>Nombre d'heures par semaine</u>	<u>Nom de l'Etablissement.</u>
<input type="checkbox"/> SEGPA EREA <input type="checkbox"/> ULIS <input type="checkbox"/> Enseignement en milieu pénitentiaire <input type="checkbox"/> Enseignement en milieu hospitalier <input type="checkbox"/> Intervention auprès d'élèves handicapés dans leur établissement d'origine <input type="checkbox"/> autre (à préciser)		 <u>Préciser le nombre d'élèves accueillis :</u>

Options demandées à classer par ordre de préférence :

Option D : IUFM Aix en Provence Troubles importants des fonctions cognitives	<u>N°</u> :
Option F : IUFM Aix en Provence Enseignement auprès des SEGPA	<u>N°</u> :
Option A : Formation au INSHEA de Suresnes ou à l'IUFM de Lyon Elèves sourds ou malentendants	<u>N°</u> :
Option B : Formation au INSHEA de Suresnes. Elèves aveugles ou malvoyants.	<u>N°</u> :
Option C : Formation au INSHEA de Suresnes ou à l'IUFM de Lyon Déficience motrice grave ou trouble de la santé.	<u>N°</u> :

Avis circonstancié du Chef d'établissement .

Motivations du candidat :

Aptitude à s'insérer dans une équipe pluricatégorielle :

Capacités d'adaptation aux fonctions sollicitées :

Capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes : *Voir BO spécial n° 4 du 26/02/2004.*

Date

Signature :

Cachet de l'établissement

Avis favorable

Avis défavorable

Lettre de motivation du candidat

(faire apparaître, le cas échéant , la demande d'heures d'intervention)

Certification complémentaire et formations
pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves
en situation de handicap dans le second degré

Cadre réglementaire de référence : décret et arrêté du 5 janvier 2004 parus au BO spécial n° 4 du 26 février 2004 et circulaire n°2004-026 du 10 février 2004

Année 2011-2012

I. LA CERTIFICATION

- **Le cadre général du 2CA-SH**

2 CA-SH = Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

La certification est destinée aux enseignants du 2nd degré de toutes disciplines, professeurs titulaires des lycées et collèges de l'enseignement public ou privé s'engageant à travailler ou travaillant au sein d'équipes accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers (handicap, maladie, difficultés scolaires graves et persistantes).

- **Les situations de scolarisation que la formation peut accompagner (l'examen comporte différentes options)**

Option A second degré : Enseignement et aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants.

Option B second degré : Enseignement et aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants.

Option C second degré : Enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant.

Option D second degré : Enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.

Option F second degré : Enseignement et aide pédagogique auprès des élèves des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

- **Les modalités d'organisation de l'examen**

Deux épreuves consécutives :

- Une séquence d'enseignement de 55 minutes dans une classe accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers correspondant à l'option choisie (notée sur 20 points, note \leq 5 éliminatoire). Il s'agit d'évaluer les compétences du candidat à mettre en œuvre les adaptations pédagogiques nécessaires, ainsi que sa capacité à les référer à un cadre théorique et institutionnel maîtrisé.

Suivie d'un entretien qui doit permettre au candidat de justifier ses démarches mettant en valeur les adaptations réalisées ainsi que les modalités du travail au sein d'une équipe pluri catégorielle (interne et externe à l'établissement).

- La soutenance d'un mémoire professionnel (30 pages maximum), d'une durée de 30 minutes dont 10 de présentation. Ce mémoire doit témoigner d'un processus de réflexion sur une question professionnelle en rapport avec l'option choisie.

Les candidats déjà titulaires du 2CA SH et désireux d'obtenir le diplôme dans une autre option présentent une séquence d'enseignement de 55 minutes suivi d'un entretien.

II. LA FORMATION INITIALE

Les formations préparatoires au 2CA-SH sont organisées sur trois sites distincts.

Les formations aux options A, B et C se déroulent à l'INSHEA de SURESNES (consulter le site à l'adresse www.inshea.fr) ou, pour l'option A ou C, à l'IUFM de LYON (consulter le site à l'adresse lyon.iufm.fr)

Les formations aux options D et F se déroulent à l'IUFM d'Aix-Marseille. Pour toute information complémentaire voir le lien suivant <http://www.aix-mrs.iufm.fr/iufm/pdf/2CA-SH.pdf>

Pour des informations plus générales consulter l'espace ASH du site académique http://www.ac-aix-marseille.fr/pedagogie/jcms/c_34714/handicap-et-scolarisation

Dispositions particulières

1. Un candidat ayant déjà bénéficié de la formation ou titulaire du 2CA-SH en candidature libre peut demander l'inscription à l'UF1 d'une nouvelle option en vue de passer le 2CA-SH dans cette option.
2. Les candidatures individuelles et collectives d'équipes liées au programme d'ouverture des Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) revêtent un caractère prioritaire.
3. Pour les regroupements par quinzaine, le remplacement des personnels en formation sera étudié de manière prioritaire par les services de la DIPE.
4. Les personnels enseignants dont la candidature aux formations préparatoires est retenue peuvent bénéficier d'heures d'enseignement pour des interventions en ULIS, à leur demande et en fonction des postes disponibles. L'organisation envisagée fera l'objet d'une convention de stage et de l'établissement d'un ordre de mission.

Caractéristiques des formations pour les options D et F assurées par l'IUFM d'Aix-Marseille

La formation construite autour de trois grandes unités de formation (UF) revêt un aspect « modulaire » qui doit permettre la possibilité d'intégrer des modes d'apprentissage plus adaptés aux parcours diversifiés des stagiaires, notamment par la construction progressive des nouvelles compétences professionnelles. Les unités de formation sont composées de modules qui constituent des ensembles organisés et signifiants de contenus de formation.

Une attestation de formation, qui ne se substitue pas à la certification, sera délivrée aux stagiaires qui auront suivi la totalité d'une unité de formation.

L'ensemble du parcours peut être réalisé au cours d'une seule année scolaire. Il peut aussi être organisé sur deux années, sous réserve d'un accord préalable négocié avec l'IUFM et le rectorat.

Le volume horaire global est de 150 heures de formation (auxquelles pourront s'ajouter 12 heures supplémentaires au titre de stages ou d'interventions en ULIS) réparties selon le calendrier ci-dessous :

Calendrier 2011-2012

Les 25 et 26 octobre 2011

Du 7 au 18 novembre 2011

Du 23 janvier au 4 février 2012

Du 2 au 13 avril 2012

III L’AFFECTATION POST CERTIFICATION

La possession du 2CA-SH permet d’accéder à des fonctions spécifiques sur des postes entiers ou sur des compléments de service – coordonnateur d’ULIS, en collège ou en lycée, enseignement en SEGPA, en EREA, en UPR (Postes en établissement pénitentiaire), ou en Etablissements Hospitaliers.

Les candidats devront faire acte de candidature selon les modalités définies dans le BA annuel – spécial Mouvement des personnels enseignants, d’éducation et d’orientation -.

De façon générale ces formations peuvent représenter pour les personnels qui s’y engagent une véritable occasion d’enrichissement de leurs pratiques professionnelles en direction de l’ensemble de leurs élèves, voire l’opportunité d’une évolution professionnelle du fait de l’acquisition de nouvelles connaissances et compétences.

IV. LA FORMATION CONTINUE

Des modules de formation d’initiative nationale pour les enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2 CA-SH visent à l’approfondissement et à l’actualisation de leurs compétences et de leurs connaissances. Certains de ces modules sont ouverts au CPE et aux C.O.P.

Des modules de formation continue figurant à l’offre du Plan Académique de Formation sont ouverts aux enseignants spécialisés et non spécialisés. Ces modules permettent d’assurer une formation évolutive et adaptée pour accompagner les équipes pluridisciplinaires (<http://dafip.ac-aix-marseille.fr>).